

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

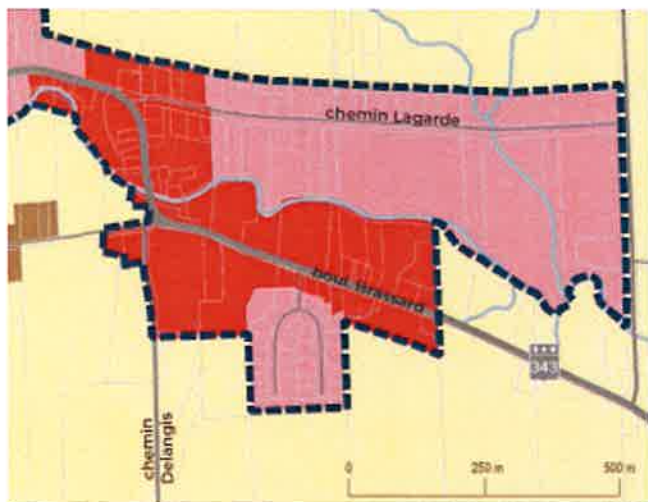
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 613-01-2026

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 mars 2026, le conseil a adopté le projet de *Règlement numéro 613-01-2026* modifiant le *Règlement concernant la démolition des immeubles patrimoniaux 613-2023* afin de modifier la définition d'« immeuble patrimonial ».

Description de la zone visée

Cette modification touche des immeubles situés dans la zone M58, P74 et M57 ainsi que dans une partie de la zone H53 de la Municipalité, tel qu'identifié en rouge au plan ci bas.



Approbation référendaire

Ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Objet du règlement

Ce Règlement a pour objet :

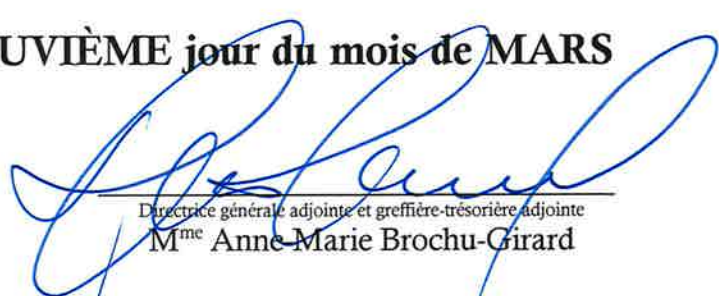
- De modifier la définition d'« immeuble patrimonial » afin d'y intégrer les immeubles de la zone définie par l'affectation urbaine historique au plan d'urbanisme de la Municipalité.

Un document explicatif et le projet de règlement sont rendus disponibles sur le site Internet de la Municipalité au <https://saintpaul.quebec/> et à la mairie située au 10, chemin Delangis, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture.

Assemblée publique

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 avril 2026 à 19 h à la mairie de Saint-Paul situé au 10, chemin Delangis à Saint-Paul. Lors de cette assemblée publique de consultation, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption et seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-NEUVIÈME jour du mois de MARS
deux mille vingt-six.**



Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
M^{me} Anne-Marie Brochu-Girard